

Projet de territoire pour la gestion de l'eau - Bassin versant de la Boutonne

Programme d'actions 2022/2026

Validé en CLE Boutonne le 28 février 2022



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SEVRES

Janvier 2022



SYMBO -

580 AVENUE DE JARNAC-FOSSEMAGNE - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Sommaire

1 .Gouvernance	Erreur ! Signet non défini.
2. Programme d'actions 2022/2026.....	3
2.1. Axe 2- Diminution des besoins en eau et changements de pratiques	4
2.2. Axe 3- Amélioration de l'efficience de l'eau et économies d'eau.....	20
2.3. Axe 4- Stockage de l'eau.....	28
2.4. Axe 5- Amélioration des fonctionnalités des milieux.....	37

1. Gouvernance

COMITE DE PILOTAGE = CLE

Commission PTGE

(Comité technique, DDT79, Département 79, CR, OUGC, OFB, SOS Rivières, APIEEE, ASA Boutonne, Coop de l'eau, SMAEP4B, Fédé de pêche 17/79, EPTB, SYRES17, Agrobio17) élus+ techniciens

Comité technique

(SYMBO, CA, AEAG, DDTM, DDT79, Département 17, DREAL, DRAAF)

CLE/ 1 réunion par an pour présenter le bilan annuel

Commission PTGE/ 3 réunions environ par an pour présenter l'avancement des actions et valider les choix opérés

Comité technique/ fréquence selon besoin pour encadrer l'avancement des actions et redéfinir les principes d'orientation

2. Programme d'actions 2022/2026

Les plans de financement mentionnés dans chaque fiche action seront octroyés sous réserve de la disponibilité des crédits, et sous réserve de conformité au règlement d'aide en vigueur au moment de la demande de subvention.

2.1. Axe 2- Diminution des besoins en eau et changements de pratiques

2.1.1. Fiche action 4- Diagnostic et suivi individuel d'exploitation

Fiche action n°4	
Diagnostic et suivi individuel d'exploitation	
Objectifs	Proposer un accompagnement individuel aux exploitations irrigantes permettant de : - faire le bilan des pratiques agricoles et mesurer les marges de manœuvre de chaque exploitation vis-à-vis de l'impact environnemental de ses pratiques - mesurer l'impact technico-économique de l'irrigation sur le système de production. - proposer des scénarios d'adaptation et étudier la faisabilité technico économique d'un ou plusieurs scénario à travers un projet d'exploitation propre à chaque cas - Accompagner et suivre les exploitations sur la mise en place des conseils et nouvelles propositions Cette action correspond à un accompagnement des agriculteurs vers un changement durable des pratiques et notamment vers un allongement des rotations. Pour les irrigants non raccordés aux retenues, elle doit les aider à faire évoluer leurs systèmes en fonction de la faible disponibilité future de la ressource en eau. Pour les irrigants raccordés aux retenues et ceux situés sur les AAC, elle doit les accompagner vers des changements de pratique dont l'objectif est l'amélioration de la qualité des eaux (impact nitrates et phytosanitaires en particulier). Répondre aux dispositions 48 du SAGE Boutonne
Constat	Plusieurs exploitations ont bénéficié d'un diagnostic individuel de leurs pratiques dans le cadre de la démarche eau qualité « Re-Sources » (AAC de la Chancelée : 2 exploitations ont été accompagnées (sur 13 prévus) pour une conversion en AB sur le programme 2015/2019 et sur l'AAC Boutonne amont : 48 exploitations ont été diagnostiquées entre 2011 et 2014 et 27 entre 2017 et 2020). Le nouveau programme Re'sources de la Chancelée démarrera en 2022 tandis que le programme Re'sources du SMAEP4B est en dernière année de contrat et a démarré son bilan évaluatif.

	Quant au bilan évaluatif du PT Boutonne 2016/2020, il fait état de 31 diagnostics réalisés sur les 100 projetés et d'aucun suivi réalisé. Sur ces 3 programmes, les diagnostics agricoles ne remplissent pas les objectifs escomptés. Il est proposé de diminuer le nombre de diagnostics à réaliser annuellement et de les optimiser en travaillant davantage les suites à donner.
Méthodologie	Réaliser un diagnostic de l'exploitation avec collecte préalable des principaux éléments afin d'optimiser la visite d'exploitation (entretien avec l'exploitant) et remise d'un rapport proposant un ou plusieurs scénarios et le plan d'action le plus adapté à la situation. Lors de la visite d'exploitation, les points suivants seront abordés : historique et description des pratiques culturales de l'exploitation dont les pratiques d'irrigation, les attentes et les projets de l'exploitant. Le diagnostic s'attachera à mettre en évidence l'impact et le poids économique de l'irrigation dans le système d'exploitation, les enjeux de l'exploitation, les orientations proposées (un ou plusieurs scénarios selon les assolements, les pratiques..) et la définition d'un plan d'action. Pour cela, l'outil a été amendé pour intégrer toutes ces parties. Un suivi annuel sera également proposé à la suite des diagnostics. Objectif de réaliser 50 diagnostics (10/an) par la CA pendant la durée du contrat Suivi d'1/3 environ des exploitations.
Cible d'action	Exploitants du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostics, de suivis réalisés Nombre de diagnostic ayant conduit à la souscription d'une MAE Suivi de la mise en place d'autres actions contribuant à réduire les besoins en eau
Maîtrise d'ouvrage	OPA
Partenaires techniques	Syndicats d'eau SERTAD, SMAEP4B
Coût estimé et financement	50 diagnostics/durée contrat (3,5j/dossier) par la CA

	Diagnostics réalisés chez des exploitants irrigants sur les programmes Re'sources pris en charge dans le cadre de ces programmes Suivi/dossier 3j/an Animation et prospection 1j/an Synthèse 1 j/an Soit 40j/ an Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) Taux d'aide 70 % AEAG Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour
--	---

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	25 320	25 320	25 320	25 320	25 320
Subvention AEAG	11 200	11 200	11 200	11 200	11 200
Subvention CD17	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
Autofinancement	8 720	8 720	8 720	8 720	8 720

2.1.2. Fiche action 4bis- Observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations agricoles du bassin versant de la Boutonne

Fiche action n°4bis Observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations agricoles du bassin versant de la Boutonne	
Objectifs	Suivre les pratiques agricoles. Evaluer dans le temps la diversification des pratiques et des cultures. Réduire les pollutions diffuses. Répondre aux dispositions 40 et 59 du SAGE Boutonne.

Constat	En 2018, le SYMBO a porté une démarche de concertation autour du projet de réserves de substitution 17, réalisée par le cabinet Néorama. Les participants aux ateliers de médiation ont fait émerger la nécessité de mettre en place à minima un observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations irrigantes raccordées aux réserves de substitution. Son élaboration pourra servir au SYRES dans le cadre des prescriptions faites dans l'arrêté d'autorisation des réserves. En effet, l'arrêté d'autorisation de réalisation des réserves sur le bassin Boutonne en date du 26 septembre 2018 reprend cette proposition et prescrit la mise en place d'un observatoire des pratiques culturales et de la qualité de l'eau (article 11) dès la première année de mise en service de la première réserve. Cet observatoire doit permettre de suivre l'ensemble des assolements des exploitations raccordées aux réserves (soit 62 exploitations). L'arrêté prévoit aussi qu'un lien soit créé avec un observatoire des assolements de l'ensemble des irrigants du bassin de la Boutonne. A noter que dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'arrêté, le SYRES doit également mettre en œuvre un protocole de suivi de la valorisation des intrants sur les parcelles irriguées raccordées aux réserves. Sur le PPE du captage des mottes, l'ensemble des parcelles irriguées à partir de ces réserves sera suivi. Dans cette fiche action, il est proposé d'étendre cet observatoire dans un premier temps à l'échelle de toutes les exploitations irrigantes (en faisant un distinguo connectés aux réserves/ non connectés) et par la suite de travailler à un observatoire plus global en intégrant les exploitations non irrigantes si l'obtention et l'analyse des données le permettent. L'observatoire doit permettre de suivre l'évolution des assolements en apportant des éléments sur les orientations technico-économiques des exploitations, les types de culture irriguées et non irriguées, la gestion des intrants et l'efficacité de l'eau.
Méthodologie	Un travail a été entrepris courant 2019/2020, sur le bassin de la Sèvre Niortaise pour mettre en place également un observatoire des assolements. Cet outil doit pouvoir être mutualisé sur le bassin de la Boutonne. Il devrait être mis en service pour la campagne 2022 sur le bassin de la Sèvre Niortaise. Il est ensuite proposé le calendrier suivant : 1- 2022, Mise en place de l'observatoire complet sur un nombre limité d'exploitations.

	Réalisation dans un premier temps de l'état initial sur les 29 exploitations irrigantes connectées aux réserves situées le long de la Boutonne et en amont de la Trézence (correspondent à celles construites lors de la première tranche de réserves). Pour cela, les données collectées sont: - Données du RPG non anonyme des exploitations du bassin pour connaître l'ensemble du parcellaire des irrigants du bassin (demande à faire auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine). - Données xxx et xxx sur la typologie et les surfaces des cultures irriguées, Vautorisé et Vconsommé (données OUGC actualisées). - Collecte de données auprès des exploitants raccordés aux réserves : localisation parcellaire des surfaces irriguées, surface irrigable, apports d'intrants et indice de fréquence de traitement, parcelles engagées dans des MAE ou autres contrats, bail environnemental... - Intégration des données et actualisation des données cartographiques dans l'outil de l'OUGC Saintonge (outil également utilisé par l'OUGC Marais Poitevin). 2- 2023 Développement de l'observatoire complet (assolement et pratiques) pour tous les irrigants du bassin. Réalisation du point zéro (assolement et pratiques) pour les autres exploitations. La méthodologie pourra être adaptée selon le bilan tiré de la première année. Réalisation du suivi pour les exploitations dont le point zéro aura été établi en 2022.
Cible d'action	Exploitants agricoles du bassin Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations suivis Suivi des assolements et des pratiques à l'échelle du sous bassin pour les adhérents non connectés et par réserves pour les adhérents connectés
Maîtrise d'ouvrage	OUGC, CA 17/79
Partenaires techniques	SYRES, SYMBO, DDTM17, DDT79, DRAAF NA, EPTB Charente
Coût estimé et financement	20 jours de collecte et de traitement des données/ an Coût CA 633€/jour (coût éligible 400 €HT/jour)- Taux subvention AE 70% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	12 660	12 660			

Subvention AEAG	5 600	5 600			
Subvention CD17	2 700	2 700			
Autofinancement	4 360	4 360			

2.1.3. Fiche action n°4.3- Etude prospective sur la situation de l'élevage

Fiche action n°4.3- Etude prospective sur la situation de l'élevage Etude prospective sur la situation de l'élevage sur le BV Boutonne	
Objectifs	Proposer une analyse rationnelle de la situation, aujourd'hui et dans 10 ans, des exploitations d'élevage sur le bassin versant de la Boutonne. Cette analyse doit permettre par la suite de proposer des leviers d'action pertinents pour sa préservation. Déterminer les enjeux techniques, économiques et environnementaux liés à l'élevage sur le bassin versant.
Constat	La disparition de l'élevage sur le territoire s'est confirmée depuis plusieurs années. L'élevage peut avoir un rôle clé sur beaucoup d'aspects liés à la ressource en eau, notamment via la culture des prairies et l'utilisation d'effluents organiques sur les cultures. Il paraît nécessaire de documenter ce déclin pour bien en cerner les tenants et aboutissants et évaluer par la suite les éventuels dispositifs d'accompagnement à mettre en place.
Méthodologie	Différents axes paraissent pertinents : - Situation des exploitations d'élevage en matière d'installation/transmission (départ en retraite, transmissibilité, frein à l'installation de jeunes ; etc...) - Situation économique des exploitations d'élevage par espèce et type de production. - Systèmes techniques en place/besoin en appui technique - Lien à faire avec les travaux du SYMBO et autres acteurs sur les enjeux eaux et biodiversité.

	Un travail de concertation avec les acteurs concernés par l'élevage sur le bassin versant peut permettre de mettre en évidence des axes de travail supplémentaires. L'étude agraire menée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine sur le BV Boutonne pourra être ainsi prolongé par ces travaux.
Cible d'action	Exploitation d'élevage sur le BV Boutonne
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude
Maîtrise d'ouvrage	CA 17/79
Partenaires techniques	CRA, collectivités
Coût estimé et financement	Taux aide AEAG 70% Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr)

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC					
Subvention AEAG					
Autofinancement					

2.1.4. Fiche action n°4.4- Actualisation du diagnostic socio-économique du bassin versant de la Boutonne

Fiche action n°4.4- Actualisation du diagnostic socio-économique du bassin versant de la Boutonne	
Objectifs	Fournir un diagnostic socio-économique partagé sur le bassin versant. Impliquer plus largement les acteurs économiques locaux concernés dans le PTGE.
Constat	A l'heure actuelle, les impacts économiques de l'usage de l'eau sont peu pris en compte dans les concertations du PTGE. Le besoin de connaître les impacts économiques de

	l'irrigation, au sein des différentes filières, se fait ressentir dans les instances du PTGE. Une étude agraire a été menée en 2020 sur le bassin versant de la Boutonne. Un diagnostic socio-économique du bassin versant de la Boutonne en lien avec l'usage de l'eau est en cours.
Méthodologie	Les acteurs des filières agricoles pourront être mobilisés dans l'analyse des sources de valeurs ajoutées sur le territoire. Le travail consiste à évaluer les opportunités offertes par l'irrigation sur la Boutonne vis-à-vis des différentes démarches territoriales liées à l'alimentation ainsi que le potentiel de développement des filières à fortes valeurs ajoutées : semences, Sigles d'Identification de Qualité et d'Origine (AB, AOP, etc...), etc... Un lien avec des démarches plus larges (régionales ou nationales) pourra être fait (autonomie fourragère par exemple). L'étude sur la situation de l'élevage pourra être incluse dans ce travail. Des scénarios d'évolution des filières agricoles en fonction de différents volumes prélevables pourront être proposés. D'autres axes de travail pourront s'ajouter par la suite au gré des concertations.
Cible d'action	BV Boutonne
Indicateurs de suivi	Livraison mis à disposition des instances du PTGE
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
Partenaires techniques	Membres du PTGE Boutonne, acteurs économiques locaux, etc...
Coût estimé et financement	

Fiche action n°5 bis	
Agr'eau-Constitution d'un réseau de fermes pilotes- Coopératives Tonnay Boutonne et Saint Pierre de Juillers	
Objectifs	Former des techniciens conseils des OPA qui accompagnent les exploitants agricoles du territoire pour les sensibiliser à l'enjeu eau et mettre en pratique les techniques de couverture des sols. Acquérir des références techniques sur les couvertures végétales et favoriser les échanges et les savoir-faire. Répondre aux dispositions 48 et 49 du SAGE Boutonne relatives au développement de la politique d'économies d'eau pour l'usage agricole.
Constat	Les OPA présentes sur le territoire n'ont pas souvent les moyens techniques ou humains pour proposer un accompagnement technique des exploitants sur des expérimentations plus innovantes et notamment l'agriculture de conservation. En 2016, la Coopérative de Tonnay Boutonne a organisé une journée auprès de ses adhérents sur la thématique de la fertilité et de la couverture des sols. Fort de l'intérêt rencontré sur ce sujet, elle a souhaité s'investir davantage dans cette démarche.
Méthodologie	Le projet Agr'eau est piloté par l'Association Française d'Agroforesterie sur le bassin Adour-Garonne en lien avec d'autres structures. C'est un programme de développement de la couverture des sols agricoles qui vise à protéger et à augmenter les ressources en eau des sols. L'objectif est de développer une démarche d'animation sur ces sujets et de favoriser ainsi la conversion des pratiques agricoles vers des systèmes plus performants et durables. Ce projet a été construit en Charente-Maritime en 2018 auprès de 3 coopératives : 2 sur le bassin de l'Arnoult et la Coopérative de Tonnay Boutonne sur le bassin de la Boutonne. En 2021, une autre coopérative du bassin de la Boutonne se lance dans la démarche, la coopérative de Saint Pierre de Juillers. Un technicien conseil en lien avec l'AFAF est mis à disposition des coopératives pendant 12 à 18 mois pour constituer et

	animer un réseau de fermes pilotes et former un/des technicien(s) référent(s) par coopérative pour que les porteurs de projet soient autonomes sur le terrain. Cette action comporte donc 2 volets : - Suivi et animation des fermes : Plusieurs données sont recueillies à savoir calcul du bilan humique, des quantités N,P et K après cultures intermédiaires, appréhension de la qualité des sols (activité biologique, infiltration...) - Formation et accompagnement technique Analyse des données, valorisation et restitution des résultats en lien avec les techniciens Accompagnement technique des techniciens à la méthodologie de suivi. Accompagnement technique des agriculteurs au changement de pratiques. Pour la coopérative Tonnay Boutonne, 2 programmations de 18 mois se sont déroulées entre 2017 et 2020 avec au final 16 exploitations suivies. Neuf sont irrigantes dont 4 adhérentes à l'ASA Boutonne, et 2 étant en cours d'arrêt d'irrigation. Une troisième phase démarre en 2021 et doit permettre d'étendre le réseau des fermes ainsi que la surface de couverture des sols. En ce qui concerne la coopérative de Saint Pierre de Juillers, une première phase avec 8 à 10 exploitants suivis va se dérouler durant l'année 2021.
Cible d'action	Exploitants du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de techniciens formés Nombre d'exploitations suivies % surface testée en couverture de sols/ SAU totale Suivi des exploitations et évolution des pratiques agricoles (suivi IFT, bilan azote, bilan humique...)
Maîtrise d'ouvrage	Coopératives
Partenaires techniques	AFAF, CA17, SDE17, SYMBO..
Coût estimé et financement	2 actions distinctes : Coût prestation AFAF et coût animation techniciens coopérative. Financement à 50% par AEAG pour la totalité des actions.

	Financement à 30% par CD17 sur la prestation AFAF. Financement à 20% par la Région sur l'animation (en 2021, uniquement pour la coopérative de Tonnay Boutonne) Coût 2021 coopérative St Pierre de J. : 12 000 € HT (prestation AFAF) et 8 000€ HT (animation). Coût coopérative TB 2021/mi 2022 : 21 600 € HT (prestation AFAF) et 22 600 € HT(animation)
--	---

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Coût total	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Subvention AEAG	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Subvention CD17	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800
Subvention Région	1 540	1 540	1 540	1 540	1 540
Autofinancement	11 100	11 100	11 100	11 100	11 100

2.1.6. Fiche action 5 ter- Projet Cle de sol- Groupe de suivi CA

Fiche action n°5 ter Groupe de suivi- Projet CLE de SOL	
Objectifs	Développer et diffuser des références technico-économiques locales sur les systèmes irrigués et en couverture des sols. - Acquérir des indicateurs d'économie d'eau par pratique ou ensemble de pratiques, - Proposer une méthode de diagnostic simplifié des systèmes d'assolement permettant d'accompagner les exploitations vers des changements de pratiques en lien avec l'économie d'eau - Etablir un guide de conseils culturels en lien avec la disponibilité en eau. - Accompagner le développement des pratiques agro-écologiques sur le bassin versant.

	Répondre aux dispositions 48 et 49 du SAGE Boutonne relatives au développement de la politique d'économies d'eau pour l'usage agricole.
Constat	L'impact de l'eau en agriculture intervient sur différents aspects : cycle des cultures, propriété des sols, gestion des intercultures, matériel d'irrigation, pilotage de l'irrigation, etc... Dans un contexte de tension sur la ressource en eau qui devrait s'intensifier à l'avenir, il apparaît primordial de développer des systèmes de culture toujours plus performants vis-à-vis de la ressource en eau.
Méthodologie	Il est proposé par la Chambre d'Agriculture deux volets pour cette action : Le premier volet consiste à former un réseau de parcelle, chez des agriculteurs, où différentes pratiques seront expérimentées. Les leviers suivants pourront être mobilisés pour améliorer l'efficacité de l'eau : - Choix variétaux - La substitution de cultures d'été par des cultures d'hiver ou de printemps - Composition et date de destruction des couverts végétaux - Gestion des apports de matières organiques (composts, fumiers, biochar, etc...) - Pilotage de l'irrigation - Choix et réglage du matériel d'irrigation L'animation du groupe d'agriculteurs ainsi constitué devra permettre de co-construire un ou plusieurs systèmes de culture afin d'optimiser l'efficacité de l'eau. Les outils élaborés par Arvalis (Diag champs et CHN) ainsi que différents matériels (sondes, infiltromètre, etc...) seront mobilisés et adaptés afin de suivre l'impact des pratiques avec différentes techniques et types de sol (petites groies, groies moyennes, terres rouges à châtaignier...) sur les cultures et la ressource en eau. Les protocoles de suivi devront être validés par la commission PTGE. Afin de garantir des résultats pertinents, les suivis seront pluriannuels (3ans minimum). Le second volet consiste à suivre des agriculteurs peu avancés dans la pratique des couverts végétaux de manière à la

	développer, parce qu'elle est la base de la transition agroécologique. Les volets sont prévus pour durer au minimum toute la durée du projet de territoire.
Cible d'action	Volet A : Exploitants irrigants du bassin de la Boutonne Volet B : tous les exploitants du bassin versant
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs dans le réseau Nombre de suivis effectués Développement d'une méthode de diagnostic des systèmes de culture Rédaction d'un guide de conseils culturaux en lien avec la disponibilité en eau Suivi de la gestion de l'eau
Maîtrise d'ouvrage	CA 17/79
Partenaires techniques	Arvalis
Coût estimé et financement	Volet A : 5 jours d'animation, suivi et traitement des données par parcelle. Sur une base de 5 parcelles, soit 25 jours. Volet B : 12 jours/an de suivi et conseil/ Coût CA 633€/jour (coût éligible 400 €HT/jour)- Taux AEAG 50% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total	23 421	23 421	23 421	23 421	23 421
Subvention AEAG	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400
Subvention CD17	4 995	4 995	4 995	4 995	4 995
Autofinancement	11 026	11 026	11 026	11 026	11 026

Fiche action n°6 Animation MAE marais charentais (sous réserve d'ouverture)	
Objectifs	Préserver la biodiversité Maintenir l'élevage et les prairies Répondre aux dispositions 24 et 58 du SAGE Boutonne
Constat	La préservation des marais charentais représente un enjeu pour la biodiversité et pour l'aspect quantitatif et qualitatif des systèmes aquatiques. Pour y arriver, le maintien des prairies humides et des activités d'élevage sont primordiales.
Méthodologie	Un ensemble de mesures sont ouvertes sur le territoire fonds de vallée de la Boutonne sur la programmation 2015-2020 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Elles couvrent le maintien des prairies humides avec ou sans intrants et de l'élevage, le maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles... Indemnisation de 150 à 298 €/ha selon le type de mesures ouvertes. Il existe un cahier des charges spécifiques pour chacune d'elles. La Chambre d'agriculture 17 est opérateur et animateur de ces mesures. Le tableau ci-dessous indique toutes les mesures ouvertes sur le périmètre des marais charentais. Les surfaces éligibles aux mesures prairies sont les prairies permanentes.
Cible d'action	Exploitants du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations ayant contractualisé la MAE reconversion en herbage, maintien élevage... Nombre d'hectares concerné par cette mesure
Maîtrise d'ouvrage	CA 17
Partenaires techniques	LPO, Nature Environnement 17
Coût estimé et financement	1 j/MAE (diagnostics agricole et environnementale)

	0,25 jrs de suivi/MAE Financement de cette action indiqué pour mémoire car l'animation des MAE est déjà prise en charge dans le PAEC (Programme d'Action Agro-environnementale et Climatique) avec 25% Etat et 75% FEADER En attente d'un retour de l'autorité de gestion pour la suite
--	--

2.1.8. Fiche action 8 ter- Animation filière chanvre sur le bassin de la Boutonne

Fiche action n°8ter Animation filière chanvre sur le bassin de la Boutonne	
Objectifs	Réduire les prélèvements en eau en développant une culture moins consommatrice en eau. Participer à une démarche collective regroupant les acteurs d'une filière de l'amont à l'aval pour optimiser les chances de réussite. Répondre aux dispositions 48 et 49 du SAGE Boutonne.
Constat	Le chanvre est une culture à multiples atouts (généralement sans consommation d'eau et sans intrants, bonne tête d'assolement, capte le carbone). Historiquement, plusieurs secteurs de la Boutonne étaient concernés par la culture du chanvre. Le bassin dispose aussi d'un territoire actif vis-à-vis de cette culture : le bassin Mellois où l'on peut retrouver le Chanvre Mellois. La Région Nouvelle Aquitaine a réalisé en 2018/2019 une étude sur le potentiel économique de la filière chanvre à l'échelle régionale. Les conclusions sont très favorables et prônent un modèle de développement local où se focalise au maximum la plus-value de la filière. Fort de ce constat, il est proposé de mettre en œuvre une animation spécifique de la filière chanvre sur le bassin de la Boutonne.
Méthodologie	Deux animations spécifiques à la filière chanvre vont être accompagnés sur le bassin de la Boutonne : 1- Bassin Boutonne17/Trézence piloté par le SYMBO 2- Bassin Boutonne79 piloté par Mellois en Poitou

	Le premier accompagnement va se structurer sur la Boutonne aval et intégrera la dynamique existant dans le cadre du projet Trézence. Le deuxième va se structurer sur le bassin Sud Deux Sèvres. En 2021, 12 jours de travail spécifiques en plus de l'animation locale sont prévus sur chaque bassin pour accompagner la structuration de la filière afin de : - Créer une dynamique et mobiliser les nombreux acteurs - Mobiliser des financements - Déterminer la localisation du bassin de production, mobiliser un groupe d'agriculteurs - Accompagner l'animateur local L'objectif de cette première phase est de préparer de manière opérationnelle (acteurs, financement, calendrier d'actions) le travail qui se déroulera en 2022/2023. La deuxième phase consiste au déroulement pratique du projet avec : - Préparation des essais agronomiques (environ 3 ha) et formation des agriculteurs à la charte régionale de bonnes pratiques de production - Suivi des essais pendant la mise en culture, accompagnement à toutes les étapes : récolte, ensilage, séchage, stockage... - Accompagnement à la transformation de la paille sur l'unité de Chanvre Mellois - Accompagnement à la première transformation des graines (pressage, meulage, décorticage) - Accompagnement au développement du marché alimentaire (identification des acteurs, réalisation et suivi des essais, capitalisation et bilan) - Accompagnement au développement du marché bâtiment (identification des acteurs, organisation et animation d'un stage sur les techniques du chanvre bâtiment, fourniture de matières et suivi des professionnels la première année, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un projet) - Bilan du projet et réflexion sur la suite à donner
Indicateurs de suivi	Suivi de l'avancée des 2 projets Nb d'agriculteurs engagés dans la démarche, Surface en chanvre
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO et Mellois en Poitou

Partenaires techniques	Région, Départements, EPCI, acteurs agricoles...
Coût estimé et financement	Projet année 2021 : 15 300 €TTC/ SYMBO et 11 200 €HT/79 Financement en 79 : 50% Région, 50 % Mellois en Poitou Financement en 17 : 50% Région, 50% CD17 (plan de gestion Trézence) Projet année 2022/2023 : 75 000 €TTC/ MOA Financement 40% AEAG complété par des fonds propres, leader et/ou privés- en cours d'élaboration

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Coût total	26 500 €	150 000 €			
Subvention Région leader	11 720 €	50 000 €			
Subvention CD17	7 000 €				
Subvention AEAG		50 000 €			
Autres subventions		50 000 €			
Autofinancement	7 780 €				

2.2. Axe 3- Amélioration de l'efficience de l'eau et économies d'eau

2.2.1. Fiche action 9 – Déclenchement des dates de semis des cultures de Printemps

Fiche action n°9	
Déclenchement des semis des cultures d'été	
Objectifs	Le réseau de mesures de la température du sol permet d'apporter une information sur la période la plus propice pour déclencher les dates de semis des cultures de printemps. Le réseau de mesure de température du sol, couplé avec l'état de ressuyages des sols, permet ainsi d'optimiser la date de semis des cultures de printemps et décaler les prélèvements d'eau en période moins déficitaire. Répondre à la disposition 47 du SAGE Boutonne

Constat	Les conditions pédologiques et les indices de précocité lors des semis ne sont pas toujours optimisés. Ce type d'action a été mis en place assez facilement sur la première partie du PTGE. De plus, il a nécessité peu de moyens financiers et permet de déclencher les semis le plus tôt possible et ainsi éviter les périodes de fortes chaleurs aux stades critiques des plantes. Cette mesure est utile à tous les agriculteurs, en particulier les non-irrigants puisqu'ils ont d'autant plus intérêt à éviter les périodes de sécheresse.
Méthodologie	Mise en place d'un réseau de températures de sol du 1er mars au 30 avril environ. Création de sites de références, sélectionnés par type de sol et de manière à avoir une bonne répartition spatiale sur le bassin de la Boutonne. Acquisition des données de référence plusieurs fois par semaine (relevés agriculteurs avec fourniture de thermomètres et relevés automatiques par sonde). Diffusion de l'information du réseau à l'ensemble des agriculteurs via le bulletin technique (action n° 12)
Cibles d'actions	Agriculteurs du bassin Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de thermomètres et de sondes installés Nombre de relevés de température par campagne. Dates effectives de semis sur les parcelles suivies, les comparer aux dates de semis sur les parcelles non suivies
Maîtrise d'ouvrage	CA 17 et 79
Partenaires techniques	OPA
Coût estimé et financement	Matériel : 60 € TTC 1. 5 thermomètres de sol (coût unitaire 12 € TTC) Animation technique : 5j/an Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) Diffusion de l'information, communication 1j/an

	Taux d'aide AEAG 50% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour
--	---

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	3 858 €	3 798 €	3 798 €	3 798 €	3 798 €
Subvention AEAG	1 230€	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Subvention CD17	810 €	810 €	810 €	810 €	810 €
Autofinancement	1 818 €	1 788 €	1 788 €	1 788 €	1 788 €

2.2.2. Fiche action 10- Développement d'un réseau de mesures de l'humidité du sol

Fiche action n°10 Développement d'un réseau de mesures de l'humidité du sol	
Objectifs	Le réseau de sonde capacitif va permettre d'apporter une information sur la période la plus propice pour déclencher l'irrigation et ainsi ajuster la quantité d'eau aux besoins réels de la plante. Ce réseau permet donc de réaliser un conseil collectif, en communiquant à tous les irrigants du bassin des informations leurs permettant de piloter leurs apports d'eau. Répondre à la disposition 47 du SAGE Boutonne
Constat	Il est impossible de déterminer visuellement l'état de la Réserve Utile d'un sol à l'œil nu et les méthodes rudimentaires existantes peuvent être fastidieuses sur les sols de groies qui sont très caillouteuses. Avec des outils permettant de mesurer la quantité d'eau contenue dans le sol, on peut déterminer le meilleur moment pour irriguer. Un réseau de sondes capacitives est actif depuis plusieurs années maintenant et fournit des données sur plusieurs cultures : blés, maïs, pois, tournesol principalement. Ce réseau fournit les informations nécessaires à la réalisation des bulletins techniques diffusés auprès des agriculteurs.

	Il serait intéressant d'étoffer ce réseau pour bénéficier d'une information de meilleure qualité pour chaque zone du bassin.
Méthodologie	Développement du réseau sur l'ensemble du bassin de la Boutonne avec la mise en place d'un réseau suffisant pour couvrir les différentes situations rencontrées sur le bassin versant (types de sol, cultures, répartition géographique sur le territoire...). - Diffusion de l'information par le bulletin technique - Réalisation d'un bilan annuel post campagne - Mise à disposition de tous via le site internet de la CA17-79 et des bulletins techniques. Suivi des résultats. -
Cible d'action	Irrigants du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de sondes installées, nombre de suivi de mesures
Maîtrise d'ouvrage	OUGC
Partenaires techniques	Agralis
Coût estimé et financement	3 sondes pour 2022 (non comptabilisés dans l'estimation) Animation 2 j/an Suivi 1 j / site soit 6j/an Coût global de l'action Taux d'aide AEAG 50% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	5 066	5 066	5 066	5 066	5 066
Subvention AEAG	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
Subvention CD17	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080
Autofinancement	2 384	2 384	2 384	2 384	2 384

Fiche action n°11 Communication technique : bulletin Irrig'Info	
Objectifs	Améliorer l'utilisation de l'eau en apportant aux irrigants les informations leur permettant de prendre des décisions en adéquation avec leur environnement : situation de la ressource en eau, méthode d'irrigation adapté à chaque espèce, données météorologiques, etc... Cela peut permettre, entre autres, de diminuer les prélèvements en cas d'approche d'un seuil d'alerte ou de coupure Répondre aux dispositions 48 et 59 du SAGE Boutonne
Constat	Un bulletin technique est réalisé depuis plusieurs années sur le bassin de la Boutonne. Il permet de transmettre aux irrigants diverses informations leurs permettant d'éclairer leurs décisions. Ces bulletins font l'objet d'une démarche d'amélioration continue dans le cadre d'un projet à l'échelle du bassin Adour-Garonne.
Méthodologie	Rédaction de bulletin de conseil technique en cours de campagne, pour le suivi de l'état de la ressource et le pilotage de l'irrigation sur différentes cultures, et hors campagne pour communiquer sur des thématiques de fond : résultats d'expérimentation en agroécologie, suivi de l'état de la ressource, matériel d'irrigation, etc.... Utilisation des : - Références en irrigation (documentation, essais), à partir des réseaux (national, régional, local) - Données météo locales, - transmission d'informations diverses concernant l'irrigation : agronomie, environnement, matériel d'irrigation... Diffusion du bulletin par e-mail, et consultable sur le site internet des Chambres d'Agriculture 17-79. Une vingtaine de bulletins permet de couvrir la campagne d'irrigation - 5 numéros « avertissement date semis cultures de printemps » - 1 numéro chaque semaine entre mi-juin et mi-septembre (12 numéros au total) : pilotage irrigation

	2 numéros hivernaux pour approfondir les sujets en lien avec l'irrigation en période creuse
Cible d'action	Irrigants du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de bulletin Nombre d'abonnés, statistiques d'ouverture des mails
Maîtrise d'ouvrage	CA
Partenaires techniques	OUGC
Coût estimé et financement	Animation 2 j Rédaction 20 j Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) Taux subvention AEAG 50% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	13 926 €	13 926 €	13 926 €	13 926 €	13 926 €
Subvention AEAG	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
Subvention CD17	2 970 €	2 970 €	2 970 €	2 970 €	2 970 €
Autofinancement	6 556 €	6 556 €	6 556 €	6 556 €	6 556 €

2.2.4. Fiche action 12- Journées techniques

Fiche action n°12 Communication technique : journée de sensibilisation à l'agroécologie (résultats d'essais, visite de station expérimentales, démonstration de matériel et réglage ...)	
Objectifs	Améliorer l'impact de l'agriculture vis-à-vis de la ressource en eau (irrigation, couverture des sols...)

Constat	Informers les agriculteurs des techniques améliorant les pratiques vis-à-vis de la ressource en eau : efficience de l'eau d'irrigation (pilotage, maîtrise des charges), couverture des sols, réduction de l'utilisation d'intrants... Cette fiche action pourra servir de cadre pour l'organisation de ce genre d'évènements. Répondre aux dispositions 48 et 59 du projet de SAGE Boutonne
Méthodologie	Visite technique d'une demi-journée ouverte à tous les agriculteurs du bassin avec inscription préalable Organisation de 4 demi-journées techniques / an (2 par département) Diffusion des données relatives aux essais. Organisation de la visite avec les conseillers des chambres d'agriculture et les partenaires des instituts ou OPA Réalisation d'un tract d'invitation Inscription via les sites CDA ou par téléphone L'échange de pratiques entres agriculteurs mettant en place des ensembles de pratiques différentes sera à mettre en avant.
Cible d'action	Agriculteurs du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de participants
Maîtrise d'ouvrage	CA17/CA79, OUGC, OPA
Partenaires techniques	Semenciers, fournisseurs de matériel
Coût estimé et financement	Animation, organisation : 1,5 j/ 2 demi-journée technique Intervention et préparation + service communication : 2 j/ 2 demi-journée technique Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) Taux d'aide AEAG 50% Taux CD17 30 % d'aide sur la base de 450 € HT/jour

Année	2022	2023	2024	2025	2026
-------	------	------	------	------	------

Coût total	2 216 €	2 216 €	2 216 €	2 216 €	2 216 €
Subvention AEAG	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Autofinancement	1 516 €	1 516 €	1 516 €	1 516 €	1 516 €

2.2.5. Fiche action n°12 bis- Soutenir le développement de l'agriculture biologique

Fiche action n°12 bis Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée en AB	
Objectifs	Développer et diffuser des références technico-économiques spécifiques à l'AB sur l'irrigation des cultures. Elaborer des règles de décisions pour le pilotage de l'irrigation spécifiques à l'AB Répondre aux dispositions 47 et 58 du SAGE Boutonne
Constat	L'Agriculture Biologique présente un intérêt environnemental indéniable vis-à-vis de la ressource en eau. L'irrigation peut être un levier de développement important de l'AB puisque, comme en système conventionnel, il permet d'augmenter et de stabiliser les rendements. Les agriculteurs labellisés AB cultivent des espèces à fortes valeur ajoutée pour lesquelles il y a peu de référence en irrigation et encore moins spécifique à l'AB. Il paraît donc important que ces filières aussi bénéficient d'un appui technique pour adopter les meilleures pratiques en matière d'irrigation.
Méthodologie	Cette action se déroulerait sous la forme de la formation d'un groupe d'agriculteur. L'animation du groupe se déroulerait comme suit : - Etat des lieux des pratiques des agriculteurs - Pose/entretien de sondes capacitatives sur leurs cultures - Communication externe : bulletin irrigation, technique, bio, etc... - Bilan de campagne

	- Restitution au groupe/Journée technique Ce groupe pourra évoluer au fur et à mesure de ses avancées.
Cible d'action	Irrigants labellisés AB du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nb de participants Nombre de tours de plaine Bilan du suivi des cultures irriguées
Maîtrise d'ouvrage	CA 17
Partenaires techniques	Agrobio 17
Coût estimé et financement	Animation : 12j technicien CA17 5 sondes capacitatives (non comptées dans l'estimation) Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) Taux AEAG 50%

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC	7 596 €	7 596 €	7 596 €	7 596 €	7 596 €
Subvention AEAG	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Autofinancement	5 196 €	5 196 €	5 196 €	5 196 €	5 196 €

2.3. Axe 4- Stockage de l'eau

2.3.1. Fiche action 15- Création de réserves de substitution en Charente Maritime

Fiche action n°15

Création de réserves de substitution en Charente Maritime

Objectifs	Agir sur les zones à enjeux agricoles du diagnostic en réduisant le volume prélevé dans le milieu naturel en période d'étéage. Sécuriser l'approvisionnement en eau à travers la substitution de volumes d'eau afin d'atteindre le bon état quantitatif des eaux tout en maintenant une activité agricole économiquement viable. La création de réserves de substitution amènera à une réduction des volumes autorisés pour les prélèvements d'irrigation dans les eaux superficielles en période d'étéage, tels que définis dans la réforme des volumes prélevables. Répondre à la disposition 47 du SAGE Boutonne.
Constat	Afin d'atteindre l'équilibre sur la nappe d'accompagnement et les cours d'eau nécessaire à l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2021, un volume de stockage à substituer de 6,8 Mm³ a été défini dans le diagnostic et réparti entre les deux départements : 5,8 Mm³ en Charente-Maritime et 1 Mm³ en Deux-Sèvres. Le projet de création de réserves de substitution en Charente-Maritime a évolué, avant et pendant l'instruction de la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement, avec le retrait de la réserve R3 en raison de problèmes de foncier puis le retrait des réserves R20 et R25 suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, compte-tenu des enjeux avifaunistiques forts et de la présence de leks d'Outarde canepetière à l'emplacement des réserves. A ce jour, 226 irrigants se répartissent les autorisations de prélèvements agricoles sur le bassin de la Boutonne côté 17 (uniquement dans les cours d'eau et nappes superficielles). Parmi eux, 119 exploitants adhérents à l'ASA Boutonne, sont mutualisés au travers du projet de création des retenues de substitution dont 61 seront raccordés directement aux réserves.
Méthodologie	Réaliser la construction de 21 réserves de substitution et réhabiliter 1 réserve existante autorisée pour un volume total utile de stockage de 5,08 Mm³. Les réserves seront remplies à partir de 66 forages existants. Les autres unités de prélèvement engagées dans le projet (74 forages) seront rebouchées après la mise en eau des réserves. Ainsi les volumes autorisés aujourd'hui du 1^{er} avril au 30 septembre pour les unités de prélèvement substituées (servant au remplissage ou non) seront entièrement supprimés.

	Le 26 juillet 2018, l'arrêté préfectoral n°17-2018-09-26-003 portant autorisation unique pour la construction et l'exploitation de 21 réserves de substitution et la réhabilitation d'une réserve existante à usage d'irrigation agricole sur le bassin de la Boutonne a été délivré au SYRES 17. Le dit-arrêté prescrit notamment : - la réalisation d'un suivi environnemental (suivi hydrologique, hydrogéologique, biologique et des zones humides) nécessitant la mise en place de nouveaux indicateurs piézométriques et superficiels ; - la mise en place d'un comité annuel de suivi pour faire le point notamment sur le remplissage, le fonctionnement et l'utilisation des retenues ainsi que sur l'évolution des indicateurs de suivi de l'état du milieu en période estivale et hivernale ; - la mise en place d'un observatoire des pratiques culturales et de la qualité de l'eau (cf. fiche action n°4bis).																
Cible d'action	Irrigants 17 du bassin de la Boutonne																
Indicateurs de suivi	Nombre de réserves réalisées et volumes stockés Nombre d'unités de prélèvements substitués Volumes d'eau substitués Diminution des volumes autorisés dans le milieu naturel en période estivale Atteinte des volumes prélevables Suivi des débits par rapport aux DOE Suivi d'échelles limnimétriques, d'assecs Suivi environnemental (suivi hydrologique, hydrogéologique, biologique et des zones humides)																
Maîtrise d'ouvrage	SYRES 17																
Partenaires techniques	Bureau d'études, CA, ASA Boutonne																
Coûts estimés des travaux et financements	a/ Coût total prévisionnel construction 30 404 342 € HT : <table border="1"> <tr> <td>Réserves</td><td>21 571 786 € HT</td></tr> <tr> <td>Réseaux d'alimentation/distribution</td><td>4 168 892 € HT</td></tr> <tr> <td>Ouvrages de remplissage</td><td>2 209 585 € HT</td></tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td><td>272 339 € HT</td></tr> <tr> <td>Rebouchage forages substitués</td><td>238 792 € HT</td></tr> <tr> <td>Mesures d'accompagnement</td><td>933 483 € HT</td></tr> <tr> <td>Acquisitions foncières</td><td>1 009 464 € HT</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>30 404 342 € HT</td></tr> </table>	Réserves	21 571 786 € HT	Réseaux d'alimentation/distribution	4 168 892 € HT	Ouvrages de remplissage	2 209 585 € HT	Maîtrise d'œuvre	272 339 € HT	Rebouchage forages substitués	238 792 € HT	Mesures d'accompagnement	933 483 € HT	Acquisitions foncières	1 009 464 € HT	Total	30 404 342 € HT
Réserves	21 571 786 € HT																
Réseaux d'alimentation/distribution	4 168 892 € HT																
Ouvrages de remplissage	2 209 585 € HT																
Maîtrise d'œuvre	272 339 € HT																
Rebouchage forages substitués	238 792 € HT																
Mesures d'accompagnement	933 483 € HT																
Acquisitions foncières	1 009 464 € HT																
Total	30 404 342 € HT																

	70% d'aide publique (AEAG, CD17, FEADER) hors acquisitions foncières, dans le cadre du PDR ; aide AEAG plafonné à 6,50€/m3 stocké b/ Coût prévisionnel réhabilitation de la réserve existante autorisée 446 013 € HT ; non éligible à aide publique dans le cadre du PDR c/ Coût prévisionnel de la mise en place du suivi environnemental 250 000 € HT ; 70% d'aide publique (AEAG, CD17, FEADER) dans le cadre du PDR
--	--

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total construction (€ HT)	-	8 562 327	8 538 888	8 553 461	4 749 666
Coût réhabilitation (€ HT)			446 013		
Coût suivi Environnemental (€ HT)		200 000	50 000		
Subvention publique (€ HT)	-	5 926 440	5 792 810	5 798 645	3 233 519
Autofinancement (€ HT)	-	2 835 887	3 242 091	2 754 816	1 516 147

2.3.2. Fiche action 15bis- Evaluation des potentiels de réutilisation des eaux usées sur le BV Boutonne

Fiche action n°15bis Evaluation des potentiels de réutilisation des eaux usées sur le BV Boutonne	
Objectifs	Agir sur les zones à enjeux agricoles du diagnostic en réduisant le volume prélevé dans le milieu naturel en période d'étiage. Sécuriser les volumes d'eau afin de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux. Répondre à la disposition 40 du projet de SAGE Boutonne « limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau »

Constat	Dans un contexte de changement climatique et sur une zone de tension, la Réutilisation des eaux usées traitées (Réut) peut être une alternative aux prélèvements en eau et donc une ressource alternative. Lors des Assises de l'eau (2018-2019), le gouvernement a décidé de favoriser la valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées et eaux de pluie). Une étude prospective a été menée par Eau17 sur son territoire de compétence. L'étude a permis d'étudier toutes les possibilités de réutilisation des eaux usées qu'elles soient agricoles ou pour d'autres usages. Par croisement du recensement d'utilisateurs potentiels et des conditions de faisabilité, plusieurs projets potentiels de Réut ont été identifiés. Les STEP de Saint Savinien, Tonnay Boutonne et Aulnay sont concernées. Pour celles-ci, une étude d'opportunité va être menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui commencera en 2023 par un recensement du potentiel d'irrigation agricole à proximité des sites.
Méthodologie	Sur la zone de compétence d'Eau17, il s'agira de suivre les études de REUT réalisées sur les 3 STEP concernées. Sur les autres territoires (Saint Jean d'Angély et Boutonne 79), il conviendra d'inventorier et étudier la faisabilité. Pour cela, un état des lieux des différents points de rejets d'eaux usées sera actualisé dans le cadre de cette fiche action à l'échelle du BV Boutonne avec un inventaire de plusieurs données (localisation, type de traitement, débit en sortie de STEP, localisation des rejets, point qualitatif du cours d'eau...). Ce premier travail d'inventaire pourra être couplé au besoin à une analyse des besoins en eau et / ou des masses d'eau impactés par de forts prélèvements en eau.
Cible d'action	Différents usages de l'eau sur le BV Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de STEP/ nb de STEP avec une étude de faisabilité Volume d'eau disponible en sortie de STEP Volumes annuels d'eaux usées traitées réutilisées
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO/ Eau17
Partenaires techniques	Eau17, SAUR, EPCI Val de Saintonge, CA17, EPCI Mellois en Poitou, Solvay, Laiterie Sèvre et Belle

Coût estimé et financement	Coût estimé 12 000€ Eau17
----------------------------	---------------------------

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT					
Subvention AEAG					
Autofinancement					

2.3.3. Fiche action 16- Création de réserves de substitution en Deux-Sèvres tranche 2

Fiche action n°16	
Création de réserves de substitution en Deux-Sèvres tranche 2	
Objectifs	Agir sur les zones à enjeux agricoles du diagnostic en réduisant le volume prélevé dans le milieu naturel en période d'été. Sécuriser l'approvisionnement en eau à travers la substitution de volumes d'eau afin d'atteindre le bon état quantitatif des eaux tout en maintenant une activité agricole économiquement viable. Répondre à la disposition 47 du SAGE Boutonne
Constat	Des projets de réserves sont conduits depuis une vingtaine d'années en Deux-Sèvres et en Charente Maritime sur le bassin de la Boutonne. Ils sont construits sur le principe de la mutualisation : toutes les exploitations ne sont pas raccordées aux réserves (éloignement, problème technique...) mais toutes participent aux frais d'étude, les non raccordés bénéficiant de l'effort des volumes substitués pour sécuriser leur volume prélevé dans le milieu. En Deux-Sèvres, le projet autorisé en 2007 n'a vu se réaliser que la 1^{ère} tranche de 5 réserves correspondant principalement à de la substitution de forages de la nappe infra toarcienne, mis à disposition pour l'eau potable. La 2^{ème} tranche correspondant à 4 réserves permettra de stocker 0.95 millions de m³. Ces réserves de substitution avec celles

	prévues en Charente maritime contribueront à répondre à l'objectif de volume prélevable de 3.8 millions de m3 pour 2021.
Méthodologie	L'arrêté d'autorisation (construction et exploitation) ayant pris fin le 4/10/2013, une nouvelle autorisation est nécessaire pour poursuivre le projet ainsi qu'un nouveau porteur du dossier. La Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres créée en 2011, porte tous les projets de stockage en Deux-Sèvres. Elle poursuit donc le travail engagé par la CAEDS (Compagnie d'aménagement des Eaux des Deux-Sèvres) qui suite à un désengagement du Conseil Général des Deux-Sèvres actionnaire majoritaire de la CAEDS, avait mis fin au projet. Les réserves existantes restent propriétés de la CAEDS et une réflexion est en cours pour associer à leur gestion la Coopérative de l'eau Boutonne Infra créée en nov. 2019 et qui fédère les irrigants prélevant dans ses réserves et ceux prélevant en nappe infra. Afin de mener à bien la 2^{ème} tranche de travaux, le dossier loi sur l'eau a étudié un projet de 4 réserves pour 950 261 m³. Ce projet permettra de raccorder 13 exploitations et substituer des prélèvements en rivière (2 points de prélèvements) et en nappe supra toarcienne (23 forages). L'obtention de la nouvelle autorisation nécessite les étapes suivantes : - Elaboration du dossier loi sur l'eau - Organiser le passage des dossiers (code de l'environnement et code de l'urbanisme) à l'enquête publique - Construire les 4 réserves de substitution Un comité annuel de suivi du fonctionnement des réserves sera mis en place de façon, notamment, à faire un point sur les modalités de gestion des remplissages, l'évolution des indicateurs de suivi de l'état du milieu en période estivale et hivernale. En 2018, a eu lieu une 1^{ère} présentation du projet après la réalisation des études environnementale et investigations techniques, à partir des règles établies pour la tranche de réserves déjà construites sur la Boutonne amont. Suite à la médiation et l'évolution du projet de stockage en Charente Maritime, les services de l'Etat ont demandé à revoir la partie étude d'impact des remplissages avec la définition de nouveaux seuils. Ce travail ainsi que celui de la concertation préalable prévue dans le cadre de l'évolution réglementaire des dossiers d'autorisation (démarrée en juin 2018 sur les

	aspects prélèvements avec la FDPPMA79), s'est poursuivi en 2019 et 2020. La concertation avec le public riverain a eu lieu en 2019 ainsi que plusieurs réunions avec la FDPPMA79 sur le choix d'indicateurs probatoires locaux de suivi du milieu superficiel. Une réunion a également eu lieu avec les associations environnementales DSNE et GODS. Les dernières vérifications de réseaux ont eu lieu fin 2020 afin d'établir les permis d'aménager. La rédaction du dossier devait être finalisée en 2021 pour un dépôt en Préfecture en décembre mais le contexte sur un autre bassin et les conditions météo, ont retardé la finalisation de la concertation.
Cible d'action	Irrigants 79 du bassin de la Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de réserves réalisées et volume Nombre de forages substitués Volume d'eau substitué Suivi d'échelles limnimétriques, d'assecs Diminution des volumes autorisés Atteinte des volumes prélevables
Maîtrise d'ouvrage	Société Coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres
Partenaires techniques	CA79, bureaux d'études
Coût estimé et financement	Suite aux premières estimations et au lancement des études, le dossier d'autorisation loi sur l'eau a fait l'objet d'avenants et s'élève aujourd'hui à 441 490 € (hors frais d'enquête publique et animation) avec un financement public de 80% (Agence de l'eau + FEADER). La partie travaux est estimée à 7 €/HT/m3 stocké (réserve, remplissage, distribution) soit 6 652 000 € HT avec 70% d'aides publiques hors distribution, estimée à 1,2 € HT/m3 soit 1 140 000 € HT. 70% d'aide publique (AEAG, CD17, FEADER) sous réserve des conditions du PDR, de la validation du projet de territoire par la CLE du SAGE Boutonne et que celui-ci vise l'amélioration de la qualité des eaux

* sous réserve de l'avancement du dossier pour l'obtention de l'arrêté préfectoral- Plan de répartition valable à ce jour susceptible d'évoluer

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT	75 000			6 652 000	
Subvention AEAG	52 500			3 858 400	
Autofinancement	22 500			2 793 600	

2.3.4. Fiche action 16ter- Amélioration des connaissances sur les plans d'eau existants sur le BV Boutonne

Fiche action n°16 ter Amélioration des connaissances sur les plans d'eau existants sur le bassin versant de la Boutonne	
Objectifs	Agir sur les zones à enjeux agricoles du diagnostic en multipliant les différents leviers mobilisables. Sécuriser l'approvisionnement en eau à travers la connaissance des réserves en eau mobilisables Répondre aux dispositions 22 et 47 du SAGE Boutonne
Constat	Dans le cadre du Varenne de l'eau notamment, il est préconisé de rajouter dans les PTGE, des actions d'amélioration de connaissance de « plans d'eau » afin d'évaluer les zones en eau potentiellement mobilisables.
Méthodologie	Il est proposé d'effectuer un état des lieux des plans d'eau existants sur le BV Boutonne (plans d'eau déconnectés, étangs de loisirs, réserves individuelles...). La commission PTGE devra déterminer la méthodologie adéquate et définir les critères qui permettront de recenser les données. Une cartographie ainsi qu'un bilan des volumes en eau pourra être relevé. L'action pourra se réaliser durant les années 2022/2023 en utilisant au maximum les données des partenaires (DDT79, DDTM17, OUGC...). L'évolution du sujet au sein du Varenne de l'eau est à suivre car des outils pour répondre à cette thématique pourront peut-être émerger.

Cible d'action	BV Boutonne
Indicateurs de suivi	Nombre de plans d'eau recensés Volume d'eau concerné Nombre de plans d'eau mobilisables
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO
Partenaires techniques	CA, OUGC, DDT79, DDTM17
Coût estimé et financement	Coût pris en compte dans le cadre de l'animation du projet de territoire et/ou du SAGE

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total HT					
Subvention AEAG					
Autofinancement					

2.4. Axe 5- Amélioration des fonctionnalités des milieux

2.4.1. Fiche action 19 bis- Mise en œuvre du plan de gestion zone humide de la Trézence

Fiche action n°19bis Mise en œuvre du plan de gestion zone humide de la Trézence	
Objectifs	Restaurer la fonction hydrologique des zones humides qui participent au soutien d'étiage Mettre en place une gestion durable alliant développement économique et protection environnementale Répondre aux dispositions 24, 49 et 58 du SAGE Boutonne.
Constat	Ce site de 1 000 ha traversé par la Trézence a été acquis par le Département 17 initialement pour le projet de barrage sur la Trézence. Le Département a souhaité entreprendre une démarche de gestion durable concertée et partagée du secteur à travers la combinaison du développement économique et de la protection de

	la zone humide. Pour cela, un travail a été engagé en 2017 afin de dresser un état des lieux et diagnostic du territoire pour aboutir à un programme d'actions qui a été validé en décembre 2019 (Cf fiche action 19 du projet de territoire Boutonne). Ce plan de gestion a été défini pour les 10 ans à venir et a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire.
Méthodologie	Le plan de gestion défini répond à plusieurs enjeux et objectifs à long terme réunis autour de 3 grandes thématiques qui sont l'eau, la biodiversité et l'agriculture et usages. La Trézence a subi de nombreuses altérations de son état et de son fonctionnement hydromorphologique d'où l'objectif de restaurer le cours d'eau et les fonctionnalités des habitats humides et aquatiques. Ce site présente une biodiversité très riche et nécessite la protection des coteaux calcaires et l'amélioration de la fonctionnalité du réseau bocager. Enfin, l'agriculture (élevage et céréale) constitue la principale activité économique du site et elle doit contribuer à la vitalité économique du territoire en compatibilité avec les enjeux environnementaux. Ce plan de gestion a été élaboré pour une durée de 10 ans et a été décliné en 37 actions notamment : 3- Actions de gestion des espaces agricoles (haies, prairies...) et actions d'accompagnement aux changements de pratiques • Diagnostic global, suivi et accompagnement d'exploitations • Montage et accompagnement de formations • Réseau d'observation des pratiques agricoles • Circuits courts, nouvelles filières et diversification • Réduction des intrants et couverture des sols • Gestion du réseau bocager 4- Gestion des espèces ou des habitats visant à soutenir le bon fonctionnement des milieux • Mise en place et gestion de bandes végétales naturelles aux abords du réseau hydrographique • Création et entretien de mares 5- Restauration des milieux • Restauration hydromorphologique de la Trézence • Restauration de prairies • Plan d'acquisition des connaissances liées à l'eau (choix des données à suivre + instrumentation) Un premier bilan intermédiaire sera effectué à mi-parcours soit au bout de 5 ans.
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations agricoles rencontrées, Nombre de diagnostics agricoles réalisés

	Surface remise en prairies et surface totale de prairies sur le site, Linéaire de cours d'eau restauré, Linéaire de haies restaurés et linéaires de haies totales Nombre d'actions réalisés ou avancées
Maîtrise d'ouvrage	Département 17
Partenaires techniques	CA 17/79, OPA, SYMBO, EPTB, Associations nature, FD pêche, OFB, FD chasse...
Coût estimé et financement	Taux d'aide et financeurs fonction de la thématique

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC					
Subvention AEAG					
Autofinancement					

2.4.2. Fiche action 20 bis- Restauration du marais de Chizé

Fiche action n°20 bis Restauration du marais de Chizé	
Objectifs	Restaurer la fonction hydrologique des zones humides qui participent au soutien d'étiage Restaurer le rôle épuratif, l'intérêt piscicole et la biodiversité. Répondre à la disposition 24 du SAGE Boutonne.
Constat	Sur la commune de Chizé, une parcelle en lit majeur d'environ 1,8 ha appartenait à l'EHPAD. Elle a été remblayée durant plusieurs décennies et est aujourd'hui propriété communale. Elle a perdu sa capacité de champ d'expansion des crues car la surface est comblée sur environ 70 cm de haut en moyenne. La restauration d'environ 1 ha de la zone permettrait de récupérer environ 7 000 m³ de capacité de champs d'expansion de crue.

	La commune a déjà réalisé l'extraction de 1 200 m3 de matériaux au total en 2015 et 2018. Des actions de maintien d'ouverture de milieux sont effectuées régulièrement. Cette première phase de travaux a permis de retrouver le niveau du terrain naturel et le cortège floristique d'origine de la zone humide. Pour poursuivre l'action initiée par la commune, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour reconquérir la surface en zone humide.
Méthodologie	Les travaux prévus : - Extraction et recyclage des matériaux sur environ 8 000 m² soit 5 600 m3. - Entretien de la surface pour maintenir en milieu ouvert par pâturage dans l'idéal
Indicateurs de suivi	Surface de zone humide restaurée/à restaurer Capacité de champ d'expansion de crue restaurée Indicateurs faune/flore
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO
Partenaires techniques	Commune de Chizé
Coût estimé et financement	196 000 € TTC pour les travaux Plan de financement 50% HT AEAG 20% TTC Région NA 10% HT CD79

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC				196 000	
Subvention AEAG				81 666	
Subvention CD79 *				16 333	

Subvention Région *				39 200	
Autofinancement				58 801	

*sous réserve de la disponibilité des crédits votés annuellement, et sous réserve de modification suite à la révision du règlement d'intervention ou de conformité au règlement d'aide en vigueur

2.4.3. Fiche action 26- Recharge granulométrique sur la Brédoire

Fiche action n°26 Recharge granulométrique sur la Brédoire	
Objectifs	Rehausser le niveau de la nappe d'accompagnement et favoriser sa recharge grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement Améliorer les capacités auto-épuratoires Restaurer la biodiversité et les habitats piscicoles Améliorer la qualité de l'eau et du milieu Répondre aux dispositions 12 et 13 du SAGE Boutonne.
Constat	Le lit de la Brédoire a été rectifié et recalibré. Il est d'autre part constaté régulièrement en assec en période d'étiage et a été diagnostiqué dans le contrat territorial comme secteur à enjeux milieux. La Brédoire est un cours d'eau à fort potentiel piscicole. C'est le dernier cours d'eau de la Boutonne moyenne ou subsistent des zones de frayères truites. Afin d'améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau, il est proposé un ensemble d'actions sur des zones précises de la Brédoire à l'amont de Nuillé sur Boutonne sur 1000 ml (tranche 2 qui se fera suite aux futurs aménagements de migrations piscicoles et sédimentaires du Moulin de la Cressonnière - étude Brédoire en cours) et sur 350 ml à l'aval de la Cressonnière lieu-dit « La Bournaise » (tranche 1 qui se fera en 2022).

	Un inventaire des frayères à truites en aval d'Aulnay a été réalisé en 2014 par la Fédération de Pêche de Charente Maritime. Cette étude permet de disposer d'un état initial précis (cartographie de la localisation des frayères). Elle recensait en 2014 la présence de 58 frayères à truites (soit un indice moyen de 6,9 frayères /km).
Méthodologie	Les travaux proposés concernent : - Recharge granulométrique, apport de blocs pour favoriser la diversification des écoulements et des habitats
Indicateurs de suivi	Linéaire de cours d'eau restauré Suivi de l'Indice IPR en année n-1 et n+5 Nombre de frayères salmonidés recensées Indice Morphologique Global avant et après travaux
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO
Partenaires techniques	OFB, FD Pêche 17
Coût estimé et financement	25 000 TTC travaux Plan de financement : 50% HT AEAG, 20 % TTC Région et 10% HT CD17 1 800€ TTC/pêche électrique Plan de financement : 50% TTC AEAG et 36% CD17 HT

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total	10 000		15 000		1 800
Subvention AEAG	4167		6 250		900
Subvention CD17	833		1 250		540
Subvention Région*	2 000		3 000		
Autofinancement	3 000		4 500		360

*sous réserve de la disponibilité des crédits votés annuellement, et sous réserve de conformité au règlement d'aide en vigueur

2.4.4. Fiche action 27- Remise en eau de méandres sur la Boutonne amont

Fiche action n°27	
Remise en eau de méandres sur la Boutonne amont	
Objectifs	Réactiver la dynamique du cours d'eau en diversifiant les habitats piscicoles et en ralentissant les écoulements. Contribuer à la capacité de stockage dans la nappe d'accompagnement de la Boutonne Améliorer la régulation des eaux à l'étiage par le renforcement des connexions latérales (zones humides) Améliorer les capacités auto-épuratoires. Répondre aux dispositions 12 et 13 du SAGE Boutonne.
Constat	Sur le secteur de Chef Boutonne, la Boutonne a été rectifiée et recalibrée. Les parcelles adjacentes correspondent à des peupleraies, des boisements humides et des prairies. Environ une dizaine d'exploitants sont concernés. Cependant ses anciens méandres sont encore identifiables ; Ils sont au nombre de 3 ou 4 sur environ 500 mètres. Il peut donc être envisagé une remise en eau de ces derniers.
Méthodologie	- Réalisation des travaux en 2026 Travaux préalables de la ripisylve Remise en forme des méandres Recharge granulométrique et comblement des tronçons actuels qui seraient alors courts-circuités

Indicateurs de suivi	Linéaire de cours d'eau restauré et reméandré Suivi de l'Indice IPR Nombre de frayères salmonidés recensés Indicateur morphologique globale (IMG) avant et après travaux
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO
Partenaires techniques	Bureau d'études, OFB, FD pêche 79
Coût estimé et financement	40 000 € TTC Plan de financement 50% HT AEAG, 12% HT CD79 (hors suivi IPR et IMG) et 20% Région TTC

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC					40 000
Subvention AEAG					16 666
Subvention CD79*					3 333
Subvention Région *					8 000
Autofinancement					12 001

*sous réserve de la disponibilité des crédits votés annuellement, et sous réserve de modification suite à la révision du règlement d'intervention ou de conformité au règlement d'aide en vigueur

2.4.5. Fiche action 27 bis- Recharge granulométrique et restauration de méandres sur la Belle

Fiche action n°27 bis Recharge granulométrique et restauration de méandres sur la Belle	
Objectifs	Réactiver la dynamique du cours d'eau en diversifiant les habitats piscicoles et en ralentissant les écoulements. Contribuer à la capacité de stockage dans la nappe d'accompagnement de la Boutonne

	Améliorer la régulation des eaux à l'étiage par le renforcement des connexions latérales (zones humides) Améliorer les capacités auto-épuratoires. Répondre aux dispositions 12 et 13 du projet de SAGE Boutonne.
Constat	Sur le secteur concerné, la Belle a été rectifiée et recalibrée. Les anciens méandres sont encore identifiables. Les parcelles adjacentes correspondent à des peupleraies, des boisements humides et des prairies. Le linéaire actuel de la Belle soumis au projet mesure 1 150 ml (hors méandres). La remise de la Belle dans ses anciens méandres permettrait de travailler sur 1 250 ml.
Méthodologie	Les travaux consistent donc en une recharge granulométrique sur la totalité du nouveau linéaire et un rebouchage partiel du lit rectifié au droit des méandres à remettre en service (environ 3 750 T d'apports en granulats).
Indicateurs de suivi	Gain en linéaire de lit mineur Suivi des niveaux d'eau Indice morphologique global
Maîtrise d'ouvrage	SYMBO
Partenaires techniques	Bureau d'études, OFB, FD pêche 79
Coût estimé et financement	150 000 € TTC Plan de financement 50% HT AEAG, 12% HT CD79 (hors suivi IPR et IMG) et 20% Région TTC

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC					150 000
Subvention AEAG					62 500
Subvention CD79*					15 000
Subvention Région *					30 000
Autofinancement					42 500

*sous réserve de la disponibilité des crédits votés annuellement, et sous réserve de modification suite à la révision du règlement d'intervention ou de conformité au règlement d'aide en vigueur

2.4.6. Fiche action 28- Animation, sensibilisation et plantation de haies

Fiche action n°28 Animation, sensibilisation et plantation de haies	
Objectifs	Restaurer la fonction hydrologique des éléments arborés qui participent à une meilleure infiltration de l'eau et donc un stockage de l'eau dans les nappes. Favoriser l'auto-épuration et la lutte contre l'érosion Optimiser les fonctions écologiques (développement de la biodiversité) et paysagères. Répondre à la disposition 30 du SAGE Boutonne.
Constat	Les éléments arborés participent à la gestion quantitative (infiltration de l'eau et amélioration de la recharge des nappes) et qualitative. Durant le programme 2016/2021 du PTGE Boutonne, des diagnostics paysagers à l'échelle de l'exploitation et des actions de plantation de haies ont été menés par la Fédération de Chasse des Deux Sèvres et la Chambre d'Agriculture 17 au travers du programme EVA17. Le bilan/évaluation 2017/2019 montre que les objectifs de plantation de haies ont été globalement atteints et que les diagnostics paysagers ont rencontré des difficultés pour trouver des volontaires. Il est donc proposé de réajuster les 2 fiches actions initialement en une seule. L'objectif étant de conserver des objectifs de plantation de haies et de développer la sensibilisation en particulier sur les zones à enjeux eau. Les diagnostics d'exploitation permettent de mettre en relation l'exploitant avec le service EVA17 si le besoin est là.
Méthodologie	• Sensibilisation, communication Travail conjoint sur un catalogue de formation diversifié (IAE, couverts végétaux, certification, valorisation de la haie, régénération, fixation carbone...). Des journées d'intervention

	pourront ainsi être organisées au travers des différentes structures et/ou groupes existants (Agr'eau, groupe écophyto...) • Plantation de haies - Communication et animation - Conseil individualisé et instruction des dossiers d'aide à la plantation Informations et conseil sur la réalisation du projet, examen faisabilité technique Constitution du dossier d'aide et présentation au Comité technique pour validation du projet - Gestion des fournitures et redistribution - Contrôle et suivi de plantation Questionnaire transmis à n+6 mois Visite complémentaire si nécessaire Démonstration et formation à la plantation et à la taille lors de la réception des fournitures Contrôle des réalisations 3 mois maximum après livraison Il faudra veiller à favoriser les implantations en perpendiculaire aux écoulements pour une logique d'interception optimale. Pour le 17, objectif annuel de réalisation de 5 000 ml de haies plantés. Pour le 79, objectif de réalisation de 1 000 ml de haies plantés/an
Indicateurs de suivi	Nb de formation proposée, nombre de formations réalisées, nb d'agri concernés par la formation Linéaire de haies plantées, éléments agroforestiers plantés.
Maîtrise d'ouvrage	CA17, Prom'haies
Partenaires techniques	CD17, SYMBO
Coût estimé et financement	Coûts d'animation CA17 : - 2 heures/ contact pour l'animation et la sensibilisation - 7 heures /dossier pour le conseil et la gestion du dossier Ratio entre dossier validé et contact est de 1/2 Coûts d'investissement CA17 : - 4,20 € TTC/ ml de haies plantés - 1,4 € TTC/ m2 de bosquets plantés - 1€/ arbre isolé ou aligné planté Animation financée à 50% AEAG, 30% CD17 et 20% CA17 (ou si continuité plan de relance en 2022, pas de financement AEAG) Investissement financé à 100% CD17 ou si continuité du plan de relance en 2022 (60% plan de relance et 40% CD17)

	Coût total estimé année n 36 500€, année n+1 et n+2 38 000€ et année n+3 et n+4 40 000€ Pour le 79 Prom'haies fait appel à plusieurs financements (AAP CD79, AAP France relance, mesures IAE, aides privées...). Pour l'animation et le conseil, il y a une part d'autofinancement par le demandeur en fonction du type de financement utilisé (0 à 40%). A noter que la CA79 va également pouvoir intervenir sur le 79 à compter de la fusion CA17/CA79 en 2022- Reste à définir les modalités d'intervention
--	--

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total	36 500	38 000	38 000	40 000	40 000
Subvention AEAG					
Subvention CD17					
Autofinancement CA 17					

2.4.7. Fiche action 29- Elaboration d'un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle communale

Fiche action n°29 Elaboration d'un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle Communale	
Objectifs	Mettre en place une dynamique de gestion durable. Restaurer la fonction hydrologique des éléments arborés qui participent à une meilleure infiltration de l'eau et donc un stockage de l'eau dans les nappes. Développer des Infrastructures AgroEcologiques (IAE) permettant de répondre à des problématiques d'écoulements verticaux ou horizontaux des eaux (coulée de boue...) Répondre à des problématiques de qualité de l'eau (nitrate principalement)

	Répondre aux dispositions 30 + 60 du SAGE Boutonne.
Constat	L'évolution du paysage et des pratiques agricoles ont un impact sur les ressources en eau et sa gestion. Le redéploiement des IAE qui font intégralement parties du patrimoine agricole, peut améliorer la qualité des paysages et de la ressource en eau. Dans le premier PTGE, différentes actions ont été menés pour travailler sur ces thématiques : - une formation sur la place de l'arbre dans l'écosystème sol/eau en 2019, - un état des lieux et diagnostic des coulées de boue sur le sous bassin versant de la Béronne et sur la commune de Saint Pierre de Juillers. Le bilan fait état de difficultés sur le financement de travaux relatifs aux problématiques de ruissellement.
Méthodologie	Sur cette nouvelle action, ce travail serait réalisé en partenariat SYMBO/CA17. Ceci permettrait d'avoir en parallèle une approche plus large des mesures agricoles à mettre en œuvre et une approche hydraulique. Etape 1 : Diagnostic des éléments structurants de la commune - Inventaire des éléments agro-environnementaux (éléments du paysage existants type haies, cours d'eau, fossés, certaines rotation culturales...) - Présentation cartographique des résultats Etape 2 : Définir et prioriser les enjeux du territoire - Identification des enjeux du territoire et priorisation - Classification des éléments aux regards de ces enjeux Etape 3 : Animation - médiation - Mise en place d'un groupe de travail pour : - o Présenter et valider le diagnostic - o Identification des actions à mettre en œuvre (pratiques culturales, rotations, Infrastructures AgroEcologiques, ...) Cette action sera élaborée sur le bassin de la Nie en 2022, en accord avec les masses d'eau prioritaires identifiées dans le SAGE Boutonne pour la restauration du bocage. Pour cibler les zones à enjeux, les données communales issues de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et du maillage bocager seront analysées (cf dispositions 22 et 29 du SAGE Boutonne relatives aux inventaires) Prévision de réaliser 1 à 2 plans de gestion/ an

Indicateurs de suivi	Nombre de plans de gestion communaux initiés/ nombre de plans de gestion aboutis, Nombre d'enjeux identifiés et nombre d'enjeux retenus Suivi de mesures mises en œuvre (quantité d'IAE implantés, rotations revues, etc...)
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture17-79, SYMBO
Partenaires techniques	Collectivités, OPA
Coût estimé et financement	15j à 20j d'animation et d'étude/ par personne et par plan de gestion (pour 2 techniciens de la CA) 50% aide de l'AEAG Coût intervention CA 633€/jour (coût éligible AEAG 400€/jr) 15j à 20 j d'animation pour le SYMBO- coût pris en charge dans le poste d'animation PTGE

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Coût total TTC	25 320 €	25 320 €	25 320 €	25 320 €	25 320 €
Subvention AEAG	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autofinancement	17 320 €	17 320 €	17 320 €	17 320 €	17 320 €

				Plan de financement								
		Action	Coût prévisionnel (€)	AEAG (€)	Région (€)	Département 17 (€)	Département 79 (€)	Leader/ fondation Avril (€)	CA (€)	CDC (€)	Coop (€)	SYMBO (€)
Diminution des besoins en eau et changements de pratiques	Diagnostic et accompagnement individuel	Diagnostic et suivi individuel d'exploitations	126 600	56 000		27 000			43 600			
		Agr'eau- Constitution d'un réseau de fermes pilotes- coop Tonnay Boutonne et St Pierre de Juillers	250 000	125 000	7 700	29 000					88 300	
		Groupe de suivi- Projet Clé de sol	117 105	37 000		24 975			55 130			
	Acquisition de connaissance	Observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations agricoles du bassin versant de la Boutonne	25 320	11 200		5 400			8 720			
		Etude prospective sur la situation de l'élevage sur le BV Boutonne										
		Actualisation du diagnostic socio-économique du BV de la Boutonne										
	Création d'autres filières	Animation MAE marais charentais										
		Animation filière chanvre sur le bassin de la Boutonne	160 000	56 800				84 000		16 200	3 000	0
Total Axe 2			679 025	286 000	7 700	86 375	0	84 000	107 450	16 200	91 300	0
Amélioration de l'efficience de l'eau et économies d'eau	Développement de réseaux de suivi	Déclenchement des semis de cultures d'été	19 050	6 030		4 050			8 970			
		Développement d'un réseau de mesures de l'humidité du sol	25 330	8 000		5 400			11 920			
	Communication technique	Bulletin Irrig'info	69 630	22 000		14 850			32 780			
		Journée de sensibilisation à l'agroécologie	11 080	3 500		2 365			5 215			
	Développement de systèmes de cultures innovants	Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée en AB	37 980	12 000					25 980			
	Total Axe 3			125 090	39 530	0	26 665	0	0	58 885	0	0
Stockage de l'eau	Création de réserves de substitution	Création de réserves de substitution en 17	31 100 355									
		Création de réserves de substitution en 79 tranche 2	6 727 000	3 910 900								
	Acquisition de connaissance	Evaluation des potentiels de réutilisation des eaux usées sur le BV Boutonne										
		Amélioration des connaissances sur les plans d'eau existants sur le BV Boutonne										
	Total Axe 4			37 827 355	3 910 900	0	0	0	0	0	0	0
Amélioration des fonctionnalités des milieux	Restauration de zones humides	Mise en œuvre du plan de gestion ZH Trézence										
		Restauration du marais de Chizé	196 000	81 666	39 200		16 333					58 801

	Gestion du fonctionnement hydromorphologique	Recharge granulométrique sur la Brédoire	26 800	11 317	2 623	5 000						7 860
		Remise en eau de méandres sur la Boutonne amont	40 000	16 666	8 000		3 333					12 001
		Recharge granulométrique et restauration de méandres sur la Belle	150 000	62 500	30 000		15 000					42 500
	Restauration du bocage	Animation, sensibilisation et plantation de haies	192 500									
		Elaboration d'un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle communale	126 600	40 000					86 600			
	Total Axe 5		731 900	212 149	79 823	5 000	34 666	0	86 600	0	0	121 162
	Total projet de territoire		39 363 370	4 448 579	87 523	118 040	34 666	84 000	252 935	16 200	91 300	121 162

Tableau récapitulatif des actions du PTGE 2022/2026 – A noter que les montants financiers et les subventions ne sont pas tous indiqués en attente de compléments d’information.

